

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-4101

présenté par

Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 16, insérer l'article suivant:

À la fin du V de l'article 235 *ter* ZD du code général des impôts, le taux : « 0,3 % » est remplacé par le taux : « 0,7 % ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli propose de renforcer le taux de l'actuelle taxe sur les transactions financières (TTF) de 0,3 % à 0,7 %.

En effet, cela permettra d'encourager les investissements à plus long terme dans l'économie réelle, fournissant une base plus solide pour un renouveau économique, particulièrement important à l'heure où les pays se reconstruisent après la pandémie. Les taxes sur les transactions financières découragent les excès d'activités spéculatives, dont le trading à haute fréquence, qui a déjà entraîné des krachs éclairs par le passé. Elles donnent également aux autorités financières un meilleur contrôle sur les activités financières, les aidant ainsi à collecter les recettes fiscales et à lutter contre la corruption.

L'opposition de Monsieur Macron au projet de TTF européenne prévue dans le cadre d'une coopération renforcée entre 10 pays constitue un obstacle majeur à la mise en œuvre d'une véritable taxation des transactions financières. En plus de ce dispositif, nous appelons donc de nos vœux que la France soutienne le projet de TTF négocié par 10 pays de l'Union européenne.

Nous nous proposons donc de passer de 0,3% à 0,7% la TTF. Le stamp duty britannique, de 0,5 % n'a pas remis en cause le rôle de la City en tant qu'une des toutes premières places financières au monde, et rapporte plus de 5 milliards d'euros par an. Une telle augmentation, jugée « « indolore » » par les experts du secteur, devrait plus 2,5 milliard d'euros. Ce sont autant de moyens qui pourront être mobilisés par la puissance publique pour lutter contre les inégalités via le fond de solidarité pour le développement, ou qui pourront soulager nos services publics aujourd'hui étranglés par la politique austéritaire du Gouvernement.